

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 31 octobre 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires - Adjoint, M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – M. NILLON Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme ROBIN Pascale a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, Mme DESBROSSES Marie-Claire a donné pouvoir à M. BERRY David, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Arrivée en cours de séance : Mme DESBROSSES Marie-Claire

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2023
- 3/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable pour l'exercice 2022
- 4/ Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022
- 5/ Participation pour utilisation des salles communales saison 2022/2023
- 6/ Participation de l'USR foot aux dépenses d'électricité pour l'année 2022
- 7/ Compte rendu des commissions communales
- 8/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 9/ Informations :
 - Remerciements
 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 - Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et des zonages d'assainissement pluviaux de la Communauté de Communes Bresse et Saône
 - Prochaines réunions

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Madame ROBIN Pascale, Adjointe au Maire à Monsieur VERNOUX Bertrand,
- Madame DESBROSSES Marie-Claire, Conseillère Municipale à Monsieur BERRY David,
- Monsieur MONTERRAT Franck, Conseiller Municipal à Monsieur RETY Jean-Pierre,
- Madame JOLY Christelle, Conseillère Municipale à Monsieur ALBENQUE Christophe.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 22 septembre 2023 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 22 septembre 2023.

3^{ème} QUESTION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2022

Les conseillers municipaux se voient présenter le rapport annuel d'activités du syndicat d'eau potable Saône Veyle Reyssouze pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND acte du compte-rendu annuel du rapport annuel d'activités du Syndicat d'Eau Potable Saône Veyle Reyssouze pour l'année 2022.

→Madame Marie-Claire DESBROSSES entre en séance

4^{ème} QUESTION

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2022

Les conseillers municipaux se voient présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- PREND acte du compte-rendu sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

5^{ème} QUESTION

PARTICIPATIONS POUR UTILISATION DES SALLES COMMUNALES SAISON 2022/2023

Au regard des heures d'utilisation des salles communales par les associations qui en ont fait la demande, et après avoir rappelé les tarifs de location applicables jusqu'au 31 décembre 2022, à savoir :

- 2.30 € par heure en semaine, le ménage étant effectué par l'utilisateur,
- 3 € par heure en semaine, le ménage étant effectué par la commune,
- 10 € par heure en semaine, pour les utilisateurs extérieurs,
- 150 € forfaitaire pour l'utilisation des salles de la Madeleine,
- 35 € le coût du ménage hebdomadaire, pour le cas où ce dernier ne serait pas ou mal effectué, il est porté à connaissance les montants dus par les associations.

Ainsi que les tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2023, à savoir :

- 3 € par heure en semaine, le ménage étant effectué par l'utilisateur,
- 4 € par heure en semaine, le ménage étant effectué par la commune,
- 10 € par heure en semaine, pour les utilisateurs extérieurs,
- 200 € forfaitaire pour l'utilisation des salles de la Madeleine,
- 35 € le coût du ménage hebdomadaire, pour le cas où ce dernier ne serait pas ou mal effectué, il est porté à connaissance les montants dus par les associations.

Après avoir précisé que les salles sont mises gracieusement à disposition lors des compétitions, Monsieur le Maire soumet l'émission des titres de recettes à l'approbation de l'assemblée et le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement des contributions pour l'utilisation des salles communales au titre de la saison 2022/2023, à savoir :

-Badminton	: 674 €	Club de l'Amitié	: 261 €
-Club Yoga	: 187 €	E.G.R.	: 2 745 €
-U.S.R. Basket	: 1 762 €	EBS (Baby ballon)	: 60 €
-Volley Club	: 236 €	Aéromodélisme	: 346 €
- ITEP	: 240 €	IME-UEMA-SAJA	: 1 882 €
- FMR	: 200 €	Vieux Guidon	: 200 €
- UM	: 200 €	BIODANZA	: 200 €
- Chorale	: 200 €		

- INDIQUE que les créneaux horaires réservés par les associations lors de la réunion fixant le planning, sont ceux qui ont servi à minima pour l'établissement des participations,

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondant.

6^{ème} QUESTION

PARTICIPATIONS DE L'USR FOOT AUX DEPENSES D'ELECTRICITE POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire propose aux conseillers de délibérer pour encaisser la participation de l'USR Foot, aux dépenses d'électricité correspondant à l'éclairage du stade.

Pour mémoire en 2022, la participation de l'USR Foot, soit 90 % des 16 493 kw consommés au cours de l'année 2021, s'élevait à la somme de 1 711.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la mise en recouvrement de la participation de l'USR Foot pour 2022 de 2 648 € pour 17 944kw,

- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

7^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission Environnement

La commission environnement s'est réunie le 5 octobre, à cette occasion, un plan de plantation ainsi que les espèces choisies pour la rue Janinont été présentés. Cinq lilas des Indes sur tiges formeront l'alignement d'arbre sur la partie basse de la rue, et au pied un mélange de graminées, gauras, peroskias prendront places.

Il a également été décidé de planter quatre nouveaux arbres sur le parking Limorin.

Une attention toute particulière sera portée à leur plantation afin de garantir leur développement dans des conditions optimums.

Six autres implantations sont envisagées en vue de renouveler ou augmenter notre patrimoine végétal.

Afin d'illuminer la commune pour les fêtes de fin d'année, la commission a validé l'achat d'un nouveau module en forme d'ourson d'une envergure de 2 mètres de hauteur et de 1 m45 de largeur. Il prendra place sur l'espace vert devant la cantine et s'illuminera à partir du 8 décembre.

Un projet en partenariat avec les écoles est en cours de préparation afin d'étudier et fabriquer des nichoirs à oiseaux.

Projet qui pourra en parti donner réponse aux nombreuses interrogations sur les actions menées par la mairie contre la démoustication.

Le traditionnel repas des bénévoles du fleurissement, de la bibliothèque, du CCAS, des employés de la commune ainsi que du conseil du municipal aura lieu vendredi 10 novembre. Monsieur le Conseiller délégué remercie par avance les conseillers de leur présence et de leur aide à l'issue du repas.

Commission Voirie

La réception des travaux de la rue Janin a eu lieu le 2 octobre 2023.

L'entreprise DE GATA débutera les travaux rue du Tourion lundi 13 novembre 2023. Pour information, la circulation sera fermée dans les deux sens sauf pour les riverains. Pour assurer une continuité des cheminements piétons, celui de la rue du Tourion rejoindra le trottoir de la rue de Pain Blanc ; un passage piéton sera aménagé pour sécuriser la traversée de la rue du Clos.

Le trottoir rue Janin rue de Pain Blanc, entre le clos du Paget et l'impasse des Violettes se détériore à cause des mouvements de terrains ; les fissures apparues depuis quelques années sont devenues des crevasses dangereuses pour les piétons.

A titre d'essai, il sera réalisé entre l'impasse des Eglantines et l'impasse des Primevères à l'enlèvement du goudron et à la mise en place d'un "sable stabilisé". Si ces travaux donnent satisfaction, l'ensemble du trottoir sera refait.

Depuis le dernier conseil, le marquage au sol a été réalisé et le changement d'une trentaine de plaques de rues devenues illisibles, effectué.

En assainissement, suite à la consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et la mise en séparatif des réseaux d'assainissement, le cabinet Merlin de Lyon a été retenue.

Une première réunion a eu lieu le 18 octobre avec le cabinet Merlin et l'agence d'ingénierie. La mission du cabinet consiste à programmer et à hiérarchiser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement puis assister la municipalité aux choix des entreprises qui réaliseront les travaux.

Commission scolaire

Madame l'adjointe aux affaires scolaires donne le compte rendu des deux assemblées générales auxquelles la commission scolaire a été conviée.

Le président du sou des écoles a présenté l'association aux parents présents, ainsi que le bilan financier. Trente-six membres s'investissent tout au long de l'année pour organiser des manifestations (loto, concours de pétanque, vente de tartiflette ...) permettant de financer des sorties pédagogiques ou éducatives en lien avec le projet de l'école publique. Le montant de leur participation financière s'élevait à 16 140€ pour la précédente année scolaire,

Au niveau de la garderie, le sou des écoles a investi dans un logiciel pour l'inscription des enfants à la place de la vente de tickets.

Les membres du sou ont été très satisfaits du taux de participation des familles aux manifestations comme le carnaval, course ELA.

La présidente de l'APEL a présenté les différentes manifestations organisées par l'association, qui comprend 17 bénévoles (vente de gaufres, fleurs, brocante, fête de l'école privée, transmission des matchs de rugby en partenariat avec l'AREPP) pour financer les sorties et activités comme le musée du jouet ou un intervenant sportif..

Le président de l'OGEC a présenté un bilan de qualité pour l'année écoulée.

Une boum d'halloween a été organisée par l'AREPP pour les enfants. Les participants et leurs parents ont été ravis de cette initiative.

Commission information/communication

La commission s'est réunie le 19 octobre 2023 pour commencer à travailler sur le prochain bulletin municipal et le diaporama des vœux.

Commission Bâtiment

Monsieur l'adjoint en charge des bâtiments explique que notre commune devait se positionner sur des scénarios présentés par le SIEA pour l'amélioration de notre éclairage public. La commune se positionne sur un scénario de changement transitoire qui consiste à remplacer par des leds un cinquième des points lumineux, le reste consistera à faire du relamping.

Une étude de faisabilité est en cours, pour installer des panneaux photovoltaïques sur la face sud de la salle limorin.

Les sanitaires à la Madeleine sont en cours de finition. Ils seront utilisés par les clubs de pétanque et de chasse, ainsi que les membres du Vieux Guidon.

A l'école publique, à la salle limorin et à la bibliothèque, certaines menuiseries ont été changées pendant les vacances d'automne pour permettre une meilleure isolation thermique des bâtiments.

Le bâtiment occupé il y a quelques années par les médecins à la Madeleine va être détruit prochainement.

8^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Busage Chemin de la Vuidée

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour le busage du chemin de la vuidée pour un montant de 8 865.35€ HT soit 10 638.42€ TTC auprès de l'entreprise DEGATA.

Robot de tonte – stade

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'achat d'un robot automatisé pour la tonte du stade de football pour un montant de 5 400 € HT soit 6 480.00 TTC auprès de la société Coseec Service.

Alimentation électrique – stade

Afin de faire fonctionner le robot automatisé de tonte au stade, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis d'alimentation électrique pour un montant de 1 543.15 € HT soit 1 851.78€ TTC auprès de la société ARELEC.

Films solaires – centre périscolaire et entrée école primaire

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture et la pose de films sur les vitrages de l'entrée de l'école primaire et du centre périscolaire pour un montant de 3 651.28 € HT soit 4 381.53 € TTC auprès de société Berry Graphic's.

Matériel d'illumination

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture d'un élément de décoration pour la fin d'année pour un montant de 5 201.86 € HT soit 6 242.23 € TTC auprès de la société Blachère illumination.

Cylindres – école/cuisine Limorin

Suite au changement des portes d'entrée de l'école primaire et de la cuisine du limorin, monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour la fourniture de cylindres électroniques pour un montant de 838.00 € HT soit 1 005.60 € TTC auprès de la société FOUSSIER.

Alignements et actes administratifs – Rue du Tourion et Rue de la Madone

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé deux devis pour la réalisation d'alignements et d'actes administratifs Rue du Tourion et Rue de la Madone pour un montant de 6 838.75 € HT soit 8 206.50 € TTC auprès du cabinet Axis Conseils Rhône Alpes.

Travaux d'aménagement – Rue du Tourion

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour les travaux d'aménagement de la Rue du Tourion pour un montant de 86 275.30 € HT soit 103 530.36 € TTC + tranche conditionnelle pour un montant de 11 565.45 € HT soit 13 878.54 € TTC auprès de l'entreprise DE GATA **soit un total global de 97 840.75 € HT soit 117 408.90 € TTC.**

Archivage – Mairie

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour l'intervention sur 3 ans d'un archiviste pour le classement et l'épuration des archives communales pour un montant total de 16 000 €.

Cette intervention peut être subventionnée par le conseil départemental à hauteur de 45% plafonné à 5 000 €.

9^{ème} QUESTION

INFORMATIONS

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 juin au 12 juillet 2023, les commissaires-enquêteurs ont rendu leurs conclusions et avis sur les remarques qui avaient été déposées.

Les documents sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Bresse et Saône.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal va être présenté pour approbation en séance de conseil communautaire le 18 décembre prochain.

Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et des zonages d'assainissement pluviaux de la Communauté de Communes Bresse et Saône

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'enquête publique relative à l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et des zonages d'assainissement pluviaux de la Communauté de Communes Bresse et Saône se déroulera du 15 novembre au 15 décembre 2023 sur le territoire intercommunal.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en assurant des permanences, notamment une dans notre commune, le vendredi 15 décembre de 14h à 16h en mairie.

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- De la part de l'APEL et de l'AREPP pour le soutien et la disponibilité de la mairie lors des retransmission des matchs de rugby à l'occasion de la coupe du monde.
- Du CFA de Dijon pour l'attribution de la subvention pour un apprenti résident sur notre commune.

Dates des prochaines réunions et manifestations

Monsieur le Maire indique que :

- La cérémonie du 11 novembre aura lieu et le rassemblement est donné à 11h30, Place de l'Eglise,
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 08 décembre 2023 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30 minutes.